

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 4264)

AMENDEMENT

N ° AS41

présenté par

Mme Racon-Bouzon, Mme Krimi, Mme Mörch, Mme Meynier-Millefert, Mme Hammerer,
M. Gérard, Mme Brugnera, Mme Colboc, Mme Héryn, M. Zulesi, M. Le Bohec, Mme Rilhac,
Mme Charrière, M. Colas-Roy, M. Dombreval, Mme Calvez, Mme Provendier, Mme Tamarelle-
Verhaeghe et Mme Dupont

ARTICLE 15

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.